

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 516

présenté par

Mme Le Houerou, M. William Dumas, Mme Dombre Coste, M. Bleunven, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Zanetti, M. Premat, M. Bardy, Mme Bruneau, M. Villaumé, Mme Carrey-Conte, M. Blazy, Mme Chapdelaine, M. Bouillon, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Beaubatie, M. Daniel, Mme Tallard et Mme Clergeau

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Un des stages pratiques de la troisième année du troisième cycle des études médicales est effectué pour une durée d'au moins deux mois dans une maison de santé pluridisciplinaire ou dans un centre de santé implanté dans une zone qui enregistre un déficit en matière d'offre de soins.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce stage permettra aux jeunes de mieux appréhender la problématique de l'exercice médical en zone sous-dotée et pourrait les inciter, le cas échéant, à choisir une zone d'installation qu'ils ont appris à connaître au cours de leurs études.

Ce stage est intégré à la troisième année du troisième cycle, la dernière pour les futurs médecins généralistes et n'a en aucune manière pour effet de rallonger la durée des études médicales.